



## Fusion des Régions Groupe de Travail « Organisation » Rien de nouveau sous le soleil ...de Narbonne

Le vendredi 11 septembre dernier s'est tenue en présence des DGA, des DRH et des représentant-e-s des organisations syndicales de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon à la Maison de la Région à Narbonne la réunion du dernier groupe de travail consacrée à la future organisation de la Région fusionnée.

### Une (nouvelle) réunion pour rien ?

D'emblée, les deux DGAS nous ont annoncé que « aucune information nouvelle que nous ne connaissions déjà ne nous seraient communiquées ce jour. Il s'agissait uniquement d'une mise en commun des données présentées en juillet ». Dont acte.

On ne peut alors que s'étonner que rien n'ait donc avancé depuis juillet, que les questions des agents continuent à rester sans réponse sur l'Organisation – même transitoire – de la future Région fusionnée à 100 jours de la date butoir...

### Pour des scénarios concernant la nouvelle organisation

A cette réunion, nous nous attendions à ce que l'Administration nous fasse des propositions d'organisation suite à la promulgation de la loi NOTRe le 7 août 2015 qui redéfinit les compétences départementales et régionales et suite à la présentation de l'organisation des services de l'Etat en région le 31 juillet 2015.

Vers une départementalisation, une territorialisation de l'action publique régionale ? Quels équilibres et quelle répartition des compétences entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, entre Toulouse et Montpellier ? Quelle cohérence avec la réorganisation des services de l'Etat ? Quels impacts et quels effets sur les organisations régionales existantes et surtout sur les personnels ? Quelle harmonisation des échelles fonctionnelles ?

Nous étions en droit d'attendre de la part de l'Administration, non pas un projet ficelé, mais au moins **une feuille de route avec plusieurs scénarios** couvrant, a minima, la période de transition de 6 mois prévue pour la mise en place de la nouvelle Direction Générale.

**Il n'est pas raisonnable de maintenir les personnels dans l'ignorance et de repousser l'ensemble des décisions nous concernant à la nouvelle Assemblée.**

## **Pour des dispositifs et des mesures d'accompagnement et de protection des agents publics**

A ce stade, nous pouvons nous satisfaire des paroles lénifiantes sur **la non-mobilité géographique et fonctionnelle forcée**. Nous voulons également des garanties sur le devenir des contractuels ainsi que sur le remplacement des personnels faisant valoir leur droit à la retraite.

La CGT attend aujourd'hui que l'Administration mette en place **immédiatement**, des dispositifs et des mesures d'accompagnement des personnels organisés et pilotés par la DRH :

- Recensement des problèmes, des besoins et des souhaits des agents
- Organisation de rendez-vous individuels pour les agents
- Réalisation de bilan de compétences et de bilan professionnel
- Mise en place de parcours individualisé de formation

Enfin, la CGT réitère sa demande d'une **expertise réalisée par un cabinet d'audit sur les impacts de la fusion pour le CHSCT**, dans les meilleurs délais et avec les moyens financiers nécessaires.

**.Le Syndicat CGT du Conseil Régional Midi-Pyrénées**

Toulouse, le 11 septembre 2015